

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2015

L'an deux mil quinze le premier du mois d'Avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BUFFET Michel, FOUCHER Evelyne, FUSIL Daniel, TOUCHAIN Yves, BEY Raymond, CIZEAU Manuela, CLAUZEL Johanna, COCHON Patrick, FRANCHET Jean-Louis, GAUTHIER Sandra, LE BRETON Carole, MANCEAU Michelle, RABIER Marine, TOUTAIN Thierry, VANNEAU André

Secrétaire de séance : Mme Johanna CLAUZEL

1. Approbation des comptes de gestion 2014

Le conseil municipal après s'être assuré que M. le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par M. le Receveur Municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et les approuve comme suit:

BUDGET	POUR	CONTRE	ABST°
BUDGET GENERAL	15	0	0
EAU	15	0	0
ASSAINISSEMENT	15	0	0
INTER.ECO	15	0	0

2. Approbation des comptes administratifs 2014

Le Conseil municipal, après étude des comptes administratifs 2014, réuni sous la présidence de Monsieur Y. TOUCHAIN après que Monsieur le Maire ait quitté la salle,

- Adopte à l'unanimité les comptes administratifs comme suit :

BUDGET	Dépenses Fonctiont.	Recettes Fonctiont.	Dépenses Invest	Recettes Invest	Votant	Pour	Contre	Abst°
BUDGET Gal	989 925.35 €	125 9281.74€	1 162 554.42€	911 662.60€	14	14	0	0
EAU	177 057.63 €	236 011.36€	16 449.20€	154 020.77€	14	14	0	0
ASSAINISSEMENT	75 121.47 €	136 764.39€	17 252.34€	250 607.80€	14	14	0	0
INTER.ECO	5 141.23 €	22 539.98€	39 499.92€	18 498.89€	14	14	0	0

3. Affectation du résultat 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BUFFET, Maire, après avoir entendu les comptes administratifs 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014

DECIDE, à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT

	Cne	Eau	Asst	Interv.Eco.
Recettes d'Investissement R 001 excédent reporté		137 571,57 €	233 355,46 €	
Recettes d'Invest 1068	250 891,82 €			17 398,75 €
Recettes de Fonction R 002	18 464,57 €	58 953,73 €	61 642,92 €	
TOTAL	269 356,39 €	196 525,30 €	294 998,38 €	17 398,75 €

4. Vote des taxes locales

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le budget tel qu'il a été préparé par la commission des finances ne nécessite pas, pour être équilibré, d'augmentation des impôts locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, fixe les taux comme suit :

- taxe d'habitation 12.77%
- taxe foncière sur les propriétés bâties 18.85%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 59.42%

5. Vote des budgets primitifs 2015

Monsieur le maire rappelle au Conseil que les budgets primitifs ont été étudiés en commission de finances et portés à la connaissance de l'ensemble des conseillers. Après complément d'informations, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les budgets primitifs comme suit :

COMMUNE			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 194 756,00 €	1 194 756,00 €	846 892,00 €	846 892,00 €
EAU			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
231 953,00 €	231 953,00 €	220 571,00 €	220 571,00 €
ASSAINISSEMENT			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
171 092,00 €	171 092,00 €	350 355,00 €	350 355,00 €
INTERVENTION ECONOMIQUE			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
19 500,00 €	19 500,00 €	38 586,00 €	38 586,00 €

6. Modification des limites de l'agglomération

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,

Vu le code de la route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.2, R411.8 et R411.25,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 5^{ème} partie – signalisation d'indication,

Considérant que la zone agglomérée située le long de la route départementale 18 s'est étendue et a bien le caractère de rue

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Fixe Les limites de l'agglomération de Dhuizon au sens de l'article R110.2 du code de la route sont fixées ainsi qu'il suit :
Route Départementale 18, PR4 + 230 au PR5 + 732

Questions diverses

- **Le bail de l'Atelier Relais** est expiré depuis 2008 et reconduit chaque année à la demande de l'occupant, avec revalorisation du loyer mais sans possibilité de transmettre le droit au bail dans le cas d'une reprise de l'activité. Le conseil municipal envisage l'augmentation du loyer (420 € HT au lieu de 375 € HT) après négociation avec les repreneurs éventuels.

Tirage au sort des jurés d'assises

Conformément au courrier de M. le Préfet, Monsieur le maire demande au conseil municipal de procéder au tirage au sort pour établir la liste annuelle des jurys d'assises pour 2015.

Ont ainsi été désignés :

N°	NOM - Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse
898	TESNIER Sébastien	08/08/1973 (Blois 41)	Rue de la Ferté Saint Cyr 41220 DHUIZON
994	TOUYERAS Henri	17/07/1935 (Massignac 16)	76 rue de Romorantin 41220 DHUIZON
248	DEBACKER Jean-Pierre	28/05/1949	6 rue des Grandes Maisons 41220 DHUIZON

M. VANNEAU rappelle la nécessité d'aménager une allée piétonne route de Romorantin, pour assurer la sécurité des piétons.

Ce dossier va être examiné par la commission « travaux, environnement »

TAP : depuis la rentrée de septembre, les heures libérées par les réformes des rythmes scolaires étaient concentrées le vendredi après midi ; cette organisation est dénoncée auprès de l'Education nationale et un nouvel aménagement doit être étudié pour la rentrée 2015 en concertation avec les enseignants et les parents d'élèves.

BUFFET Michel	
FOUCHER Evelyne	
FUSIL Daniel	
TOUCHAIN Yves	
BEY Raymond	
CIZEAU Manuela	
CLAUZEL Johanna	
COCHON Patrick	
FRANCHET Jean-Louis	
GAUTHIER Sandra	
LE BRETON Carole	
MANCEAU Michelle	
RABIER Marine	
TOUTAIN Thierry	
VANNEAU André	